



Document à retourner **sous 8 jours** aux :

Services techniques de Bellignat
Place de l'Hôtel de Ville
BP 47 – BELLIGNAT
01115 OYONNAX cedex

Demande de Branchement et d'Abonnement

Demandeur (nom ou raison sociale) :

Adresse actuelle du demandeur :

Adresse des travaux :

Nombre d'appartement concerné par le branchement :

Besoins particuliers (industriels et autres) :

Nom de l'entreprise chargée du terrassement :

Adresse de l'entreprise :

Date exacte de la fin des travaux de fouilles :

Date de raccordement souhaitée :

Date d'intervention fixée par les services techniques

Délai : 21 jours minimum à compter de la date de réception de la demande

Bellignat, le
(signature du demandeur)

XXXXXXXXXX

Par délibération du **16 décembre 2008**, le Conseil Municipal a fixé la redevance de
PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E.) aux réseaux communaux à :

1 000 € H.T. (soit 1 196 € T.T.C.)

Aucun branchement de chantier ne sera installé.

Le branchement définitif devra être réalisé avant le début de la construction.

Un devis de raccordement sur domaine public sera fourni par les services municipaux.

Les travaux seront facturés suivant devis communal accepté.

*Devis estimatif, des suppléments pourront être facturés du fait de contraintes techniques spécifiques et inattendues.
La facture sera établie suivant les quantités réellement mises en œuvre.*